



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 234-2023
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.324

Déposée le : 27.11.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Grupp (Biel/Bienne, Les VERT-E-S)
Dunning (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 30.11.2023

N° d'ACE : 315/2024 du 27 mars 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Mettre un terme aux nuisances sonores et de sécurité causée par le trafic lourd de transit à travers le quartier de Mâche-Geyisried

Le Conseil-exécutif est chargé de rédiger un rapport concernant la problématique du trafic lourd de transit à travers le quartier de Mâche-Geyisried traitant des points suivants :

1. la pertinence, du point de vue des riveraines et riverains, de la proposition de Vigier de limiter le nombre de camions à 80 par jour en moyenne annuelle ;
2. les moyens à mettre en œuvre pour contrôler efficacement que cette limite ne soit pas dépassée durant toute l'exploitation de la carrière jusqu'en 2055 ;
3. les tracés alternatifs à mettre en place (par la route cantonale via Orpond et Safnern ou par la construction d'une voie d'accès déjà existante vers la bretelle de l'autoroute à Orpond), afin de mettre un terme aux nuisances causées par les camions ;
4. les mesures de compensation à prévoir pour les riveraines et riverains.

Développement :

Depuis 1964, une carrière de gravier sise au Büttenberg sur la commune de Safnern est exploitée par l'entreprise Biedermann, avant d'être rachetée par Vigier en 2007. Environ 120 000 mètres cubes de gravier y sont extraits chaque année et 130 000 mètres cubes de matériel de remplissage y sont acheminés¹. Depuis un demi-siècle, cette carrière fournit les chantiers de la région en ciment et en gravier.

¹ CSD Ingenieure. Umweltverträglichkeitsbericht Vigier Beton Kies Seeland Jura AG Kiesabbau und Auffüllung Büttenberg, Gemeinden Safnern und Meisberg, 31.03.2021.

La présence de cette carrière implique un trafic important de poids lourds (transport du gravier, matériel de remplissage et mélangeurs de béton) qui effectuent des va-et-vient entre la carrière et les chantiers. Au lieu de rejoindre la route cantonale à Safnern, 80 % de ce trafic transite via le chemin Geyisried à travers le quartier de Mâche à Bienne. Les poids lourds empruntent la Bielstrasse à Safnern, puis un chemin forestier à travers la forêt du Büttenberg, traversent le quartier de Mâche et rejoignent ensuite les bretelles d'autoroute d'Orpund et des Champs-de-Boujean. De récentes mesures effectuées au chemin Geyisried² estiment un trafic entre 165 et 200 poids lourds par jour ouvrable directement liés à l'activité de la carrière (gravier, remplissage et béton).

Au moins mille personnes sont directement impactées par les nuisances sonores causées par les nombreux camions empruntant le chemin Geyisried. Celles-ci s'élèvent à 72,1 dB, soit très au-dessus de la limite de 60 dB pour les zones d'habitation. Par ailleurs, les camions passent devant deux écoles, à savoir celle du Geyisried et celle du Sahligut, ce qui cause des problèmes évidents de sécurité pour les enfants qui empruntent la route pour se rendre à l'école³. Selon le concierge de l'école du Geyisried, un camion par minute passe à l'heure où les élèves se rendent à l'école. Sur le long du tracé se trouve également un EMS (Büttenberg). Les populations les plus vulnérables (jeunes enfants et personnes âgées) parmi les 5000 habitants du quartier du Geyisried sont donc directement touchées.

Cette situation perdure depuis des décennies sans qu'aucune solution sérieuse n'ait pu être trouvée.

Un comité d'opposition s'est formé en 1994, afin de s'opposer à la concession actuellement en vigueur. Celui-ci souhaitait qu'une nouvelle route pour les camions soit construite, afin d'éviter les nuisances causées par les camions à travers le quartier du Geyisried. Le comité a été débouté selon la décision du 7 octobre 1996, car il était estimé que l'exploitation de la gravière devait se terminer trente ans plus tard et qu'il ne convenait pas d'investir dans une nouvelle route, bien que Biedermann souhaitât déjà à cette époque prolonger et agrandir son site. Or, le gisement du Büttenberg a été déclaré d'importance régionale par le plan directeur « extraction de matériaux, décharges et transports » de la région Bienne-Seeland, approuvé par le canton en 2012⁴. Sur cette base, un projet d'extension de la carrière de Safnern a récemment été accepté par les communes de Meinisberg et de Safnern. Le projet prévoit le défrichage de 24,5 ha de forêts, l'exploitation du gravier au moins jusqu'en 2046 et la remise en état du lieu, y compris remplissage, jusqu'en 2055⁵. Contrairement aux communes de Safnern et de Meinisberg, la Ville de Bienne incluant les habitants de Mâche n'a pas été consultée concernant ce projet, bien qu'elle soit directement concernée par les camions traversant l'un de ses quartiers.

La Ville de Bienne, les associations de parents d'élèves des écoles du Sahligut et Geyisried ainsi que cinquante riveraines et riverains ont donc adressé une opposition aux communes de Safnern et de Meinisberg concernant ce projet. Une réunion de négociation avec ces communes a eu lieu, sans parvenir à une solution. Depuis plus d'une année, des banderoles clamant « Non aux camions » sont visibles le long du chemin Geyisried. La procédure d'opposition est actuellement traitée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), qui dépend de la Direction de l'intérieur et la justice du canton de Berne.

Cependant, l'agrandissement du site a été autorisé par le canton de Berne, après une première étude, fournie par Vigier comme le veut la procédure. Selon le canton, les normes de bruits en

² Estimation de 118 à 143 poids lourds par jour en moyenne sur l'année, rapportée aux jours ouvrables. Source : Tensor AG, 2.8.2023 (p.8), sur la base de mesures faites par Grolimund+ Partner AG, 20.3.2023

³ La distance d'arrêt d'un camion (temps de réaction + distance de freinage) à 50 km/h au plat se situe entre 33 et 48 m (dépend si route sèche, humide et état de fatigue du conducteur), elle est probablement supérieure à la descente. <https://itsre.eu/index.php/securite-routiere/temps-de-reaction-et-distance-de-freinage-d-un-camion>

⁴ Richtplan Abbau Deponie Transport Biel-Seeland. <https://www.seeland-biel-bienne.ch/de/themen/raumplanung-und-verkehr/richtplan-abbau-deponie-transport/>

⁵ Kiesabbau und Auffüllung Büttenberg. C4 Etappierungs- / Abbauplan, Situationen 1:4'000, 12.04.2021

vigueur sont supportables du point de vue environnemental, car les bus et le trafic interne au quartier ont déjà un impact⁶. Or la Ville de Bienne arrive à une autre conclusion et à d'autres chiffres sur l'impact du bruit, suite à une étude qu'elle a menée. Les chiffres obtenus sont en effet très différents de ceux de la première étude et mènent à la conclusion que les nuisances sonores ne sont pas supportables pour les habitantes et habitants du quartier.

Dans sa réponse à l'OACOT (transmise par l'OACOT à la Ville de Bienne et aux riveraines et riverains le 2 novembre 2023), l'Office des ponts et chaussées estime les nuisances sonores acceptables pour la population et précise qu'en contrepartie, Vigier s'engagera à limiter le trafic des poids lourds au chemin Geyisried à 80 camions par jour en moyenne sur l'année. Sur 365 jours, cela correspond annuellement à 29 200 camions par année. Une année comptant 260 jours ouvrables, on dénombrerait environ 112 camions transitant par le Chemin Geyisried. À raison d'une journée de 8 heures de travail, cela correspond à 14 camions par heure, soit à un toutes les 4,27 minutes ! Le cas échéant, quel contrôle sur la quantité de camions ne transitant pas les quartiers d'habitation serait effectué ? Le chemin Geyisried est-il appelé à supporter un trafic lourd de transit pour les 32 prochaines années alors qu'il ne fait pas partie du réseau routier intercommunal⁷ ? Est-ce l'avenir réservé à un quartier de 10 000 habitants à l'heure du développement durable ? Ce « compromis » n'est clairement pas satisfaisant. La décision finale n'a pas encore été prise par l'OACOT.

Le projet d'extension de la carrière devrait être accordé en lien avec des mesures concernant la route d'accès. Or tel n'a pas été le cas, ce qui est incompréhensible pour un problème qui dure depuis plus d'un demi-siècle, et pour une exploitation qui vient d'être déclarée d'importance régionale ! Les camions doivent pouvoir rejoindre l'autoroute sans traverser un quartier de 5000 habitants ! Cela soit par la route cantonale, — ce qui serait conforme à son affectation, mais impliquerait de traverser les villages d'Orpond et de Safnern — soit par la mise en service d'une voie d'accès déjà existante vers la bretelle de l'autoroute à Orpond. L'impact de cette mise en service (abattage de quelques arbres, à comparer avec les 24,5 hectares défrichés pour l'extension de la carrière) serait un moindre mal par rapport aux problèmes de sécurité et sonores induits par les camions empruntant le chemin Geyisried pour les 30 prochaines années.

Motivation de l'urgence : une procédure est en cours et l'OACOT est susceptible de trancher dès le mois de décembre. Les nuisances causées par les camions doivent cesser au plus vite.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif connaît l'importance de la carrière du Büttenberg de Safnern pour le canton de Berne et pour Bienne en particulier, que ce soit pour l'extraction de gravier ou pour son rôle de site de décharge. En même temps, il comprend les réserves de la population concernée par le (surplus de) trafic induit par l'exploitation de la carrière.

Le Conseil-exécutif est disposé à aider à clarifier la situation. Ce faisant, il est toutefois tenu de respecter certaines conditions, notamment parce que tous les thèmes soulevés ne relèvent pas de sa compétence. Le projet d'extension de la carrière fait par ailleurs déjà l'objet d'oppositions dans le cadre de la procédure d'approbation des plans. Dans ce contexte, différentes questions comme les conséquences du trafic de poids lourds généré par l'exploitation sont examinées sur le plan juridique et évaluées.

⁶ BHP Raumplan F2 Fachbericht zur übergeordneten Erschliessung. 13.02.2019

⁷ Géoportail du Canton de Berne. Données « Réseau routier de rang supérieur » <https://www.map.apps.be.ch/pub/synserver?>

Les mesures d'aménagement requises situées sur le territoire d'une ville ou d'une commune incombent aux communes concernées, à savoir à la Ville de Bienne dans le cas présent, et en particulier à la police des constructions. Le Conseil-exécutif ne peut exercer qu'une influence limitée dans ce domaine. Il est cependant prêt à aborder la question en temps voulu lors de l'une de ses rencontres régulières avec la Ville de Bienne.

Le Conseil-exécutif est prêt à examiner des itinéraires alternatifs, de même que leurs retombées et leur financement, une fois qu'une décision sera entrée en force, dans la mesure où ces itinéraires concernent des routes cantonales. Comme la demande formulée dans le présent postulat porte sur des questions de transport, le Conseil-exécutif présentera les résultats des études menées sous la forme appropriée à la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire.

Destinataire

– Grand Conseil